

Ecole Régionale des Beaux-Arts - Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Région de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Région de Franche-Comté a fait connaître son intention de verser une subvention de 297 500 F à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts pour le financement de formation qualifiante.

Ainsi qu'il l'a été précisé à plusieurs reprises, le budget, extrêmement modeste, alloué à l'école ne lui permet pas de fonctionner dans de bonnes conditions ni d'acquérir le matériel pédagogique nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser en recettes cette subvention de 297 500 F au 92.22/7472.509.49000

- d'en réaffecter une partie soit 100 000 F, comme suit :

. 60 000 F au 90.22/2184.00509.49000 (acquisition de matériel pédagogique),

. 5 000 F au 92.22/6065.49000 (livres),

. 10 000 F au 92.22/6068.49000 (autres fournitures),

. 3 000 F au 92.22/60632.49000 (fourniture petit équipement),

. 10 000 F au 92.22/61558.49000 (entretien biens mobiliers),

. 7 000 F au 92.22/6251.49000 (déplacements, missions),

. 5 000 F au 92.22/64131.49000 (rémunération personnel non titulaire).

M. BONNET : Je voulais savoir de quelle formation qualifiante il était question quand la Région a affecté une subvention.

M. LE MAIRE : Il s'agit de la section carrières du bâtiment de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

M. BONNET : En l'occurrence, cette section est menacée à l'heure actuelle, la Ville a décidé de la supprimer en espérant ainsi obtenir l'agrément national. Si agrément il y a, est-ce qu'on est en mesure à l'heure actuelle de se donner les moyens de garder cette formation à Besançon car je crois savoir, travaillant beaucoup avec l'Ecole d'Architecture de Nancy, que s'il y avait agrément, l'aire urbaine de Belfort - Montbéliard aurait des visées sur cette formation ? Dans quelle mesure la Ville se donne-t-elle les moyens, outre le fait de dire on supprime une subvention pour obtenir un agrément, de garder cette formation. Par ailleurs, je suis très étonné que, recevant une subvention de la Région pour une formation spécifique, on affecte cette subvention en partie sur l'école et en partie sur autre chose.

M. LE MAIRE : En l'absence de l'Adjoint FERREOL, William NUNINGER qui participe aux discussions avec le Rectorat, la Région etc. pour l'avenir de ces carrières du bâtiment, que nous ne négligeons pas du tout d'ailleurs mais pour lesquelles nous n'étions pas du tout compétents, va répondre. J'ajoute que ce n'est pas de la compétence de la Ville, et nous avons souhaité remuer un petit peu les choses, c'est pourquoi nous avons dit, attention, il faut faire autrement.

M. NUNINGER : On va faire bref sur les carrières du bâtiment. Pour parler de ce que je connais bien, il me semble que depuis un certain nombre d'années sur ces filières, une réflexion avait été menée dans les instances du Conseil Régional car il s'agissait finalement d'éviter la désertification des départements.

Cela pose un problème sérieux dans la mesure où on a voulu développer des filières d'excellence, l'intention était peut-être louable mais à l'heure actuelle, on peut dire que finalement les lycées du bâtiment des trois départements souffrent en matière de recrutement parce que les filières d'excellence n'ont pas été développées me semble-t-il dans les délais qu'il convenait de tenir.

Je vais prendre un exemple, en Région Bourgogne, une volonté politique très forte a été mise en place et à Dijon, on a regroupé sur un site des filières d'excellence. On a des lycées du bâtiment, formation initiale, professionnelle et continue, qui se développent très fortement avec une politique et une volonté très fortes et les effectifs sont bons, ils sont même à la hausse.

En Franche-Comté, les effectifs sont à la baisse car en fin de compte, on a quelque part développé, de mon point de vue mais c'est un point de vue politique, fortement ou porté l'accent sur l'apprentissage. Il y a des crédits énormes investis sur ces sections-là et la formation initiale et continue du bâtiment ne se développe pas comme il conviendrait de la développer. Je vais prendre des sections plutôt vocationnelles qui ne se développent plus du tout, je regardais aujourd'hui les affectations, nous avons des sections pour certains métiers où il y a trois, quatre, cinq élèves ; dans d'autres sections, quatre, cinq, six élèves.

Il y a une explication à cela et on y réfléchissait dernièrement. Il y a deux poids deux mesures, formation initiale, les moyens sont ce qu'ils sont, formation par apprentissage, gros moyens. Je m'explique : actuellement dans un établissement qui jouxte le mien, nous avons bon an mal an en maçonnerie, 95 élèves en apprentissage. Vous allez me dire, effectivement c'est ce qu'il faut développer. Formation initiale à côté, 9 élèves, des jeunes de 17, 18, 19 ans. Si vous mettez dans la corbeille des choix pour les familles, ce n'est pas un problème de formation que les parents recherchent tout compte fait, c'est tout simplement d'ordre financier. On faisait un calcul entre un jeune qui a 17, 18, 19 ans qui veut apprendre le métier de maçon ou de couvreur, formation initiale 3 ans, dans un établissement public Education Nationale, a droit aux bourses et aux transports. Le même jeune homme qui veut faire le choix de se dire après tout je veux faire ce métier mais qu'est-ce que cela me rapporte d'aller là ou là et il opte pour effectivement aller en apprentissage et passer le même examen que dans la formation publique, il pourra bénéficier de revenus d'apprentis qui vont de 3 500 F à 5 000 F par mois. Faisons le compte sur l'année, on s'aperçoit qu'un jeune homme, en tant qu'apprenti peut percevoir un salaire de 50 000 F. J'ajoute à cela les indemnités d'hébergement, les indemnités de repas, et l'enveloppe globale va représenter 50 à 60 000 F par an. Si j'ai deux ou trois enfants qui vont en apprentissage, le revenu de l'apprentissage peut s'élever pour la même famille jusqu'à 180 000 F (3 fois 60 000 F), ceci étant, il faut le dire, défiscalisés des revenus de la famille. Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'on puisse s'orienter raisonnablement vers les métiers du bâtiment, dans les systèmes publics ! C'est absolument invraisemblable.

Quant aux filières, c'est un autre débat, il faut les développer avec une énergie certaine. On s'aperçoit là, pour les gens qui ont en charge la formation technique et professionnelle, donc le Conseil Régional, et pour ce qui concerne les filières du bâtiment en particulier, qu'on a intérêt à porter très fort l'accent sur les filières techniques et professionnelles au sein de l'enseignement public et peut-être faire autant d'efforts que pour l'apprentissage.

Pour le moment, on a mis la pédale douce sur l'enseignement public, on a tort et les jeunes s'en rendent bien compte. Quand on passe deux ans ou trois ans en apprentissage, même si on y acquiert quelques compétences, on le sait, il ne faut pas exagérer, on reste tout de même quelque part dans un apprentissage de type «arpète», quelque part l'apprentissage de papa où on se forme trois semaines sur les métiers professionnels, une semaine sur l'enseignement général et technique. Je me dis que pour former les gens de demain dans le bâtiment, ce n'est pas de cette façon-là que l'on pourra s'en sortir car on n'incite pas les jeunes à venir dans l'enseignement public du bâtiment ni dans des filières nobles du bâtiment. Quelque part l'image est dégradée et il n'y a pas beaucoup d'efforts faits en matière de publicité sur les métiers du bâtiment en Franche-Comté.

M. LE MAIRE : Merci. Il ne faut jamais demander l'avis à d'un Proviseur de lycée !

M. DUVERGET : Je ne réagirai pas du tout en tant que proviseur de lycée ni même dans un vaste débat que je mène depuis des années avec William NUNINGER en tant que membre de son Conseil d'Administration et comme Conseiller Régional sur le nécessaire équilibre entre les différents systèmes de formation pour la filière du bâtiment, filière qui effectivement occasionne des soucis.

Je réagirai simplement par rapport à la question qui a été posée par mon collègue Pascal BONNET, question que nous avons posée au dernier Conseil Municipal concernant la formation des collaborateurs d'architectes. Nous avons appris depuis que cette formation aurait reçu une habilitation nationale cette fois-ci de niveau 3, ce qui est intéressant. C'était cela qui bloquait en partie la définition d'un site futur d'atterrissage pour cette formation puisque Monsieur le Maire, votre Adjoint M. FERREOL avait signifié effectivement qu'il ne souhaitait plus, pour une raison de projet d'établissement de l'Ecole des Beaux-Arts, que cette formation ait son assise au sein de cette Ecole. A partir de ce moment-là j'avais pris l'initiative d'une réunion entre les services de la Région, de la Ville et du Rectorat pour définir un site, mais nous étions dans l'attente d'une habilitation. Il y aura donc dans l'avenir un site pour cette formation qui se fait sur trois ans, peut-être ne faut-il pas, en fonction des débouchés actuels, envisager qu'il y ait une génération toutes les années, peut-être peut-on envisager deux générations sur trois pourquoi pas, mais en tous les cas nous sommes attachés, du côté du Conseil Régional, à la pérennité de cette formation et nous mettrons donc les éléments financiers qu'il faut pour la maintenir.

Il s'agit d'autre part, à travers la question de Pascal BONNET de savoir où va l'argent de la Région dans cette opération. Il y a donc une partie qui va, si nous avons bien compris, directement à la formation et une partie qui va aux frais généraux de l'Ecole des Beaux-Arts, comme vous le faites d'ailleurs pour d'autres participations, par exemple pour le Conservatoire National de Région, pour des établissements qui ont utilisé les services du Conservatoire National de Région. Donc là, si vous voulez, je n'ai pas en ce qui me concerne d'éléments de critique particulière, simplement je pense que sur cette formation qui préoccupe beaucoup des candidats qui actuellement sont en train d'attendre s'il y aura bien un lancement d'une nouvelle opération cette année, il nous faut trouver globalement un nouveau site et je prolongerai bien sûr avec William NUNINGER sur d'autres terrains cette conversation passionnante.

M. LOYAT : Je voulais compléter ce qu'avait dit William NUNINGER mais M. DUVERGET a en partie finalement annulé ce que je voulais dire. A la Commission Culturelle et je crois au Conseil Municipal, on avait déjà abordé cette question et le pourquoi de la décision prise concernant les carrières du bâtiment a bien été indiqué par Marcel FERREOL. Il faut souligner aussi, et Marcel FERREOL l'avait déjà fait, donc je ne ferai que le redire, qu'en fermant cette formation, il ne s'agit pas pour autant de faire en quelque sorte une économie pour la Ville par rapport à l'Ecole des Beaux-Arts. L'Ecole des Beaux-Arts, il faut le rappeler, bénéficie d'un engagement financier très fort de la Ville. En dégageant de l'argent, cela nous permet au contraire d'augmenter les possibilités pour le budget de fonctionnement et il est souligné dans le rapport un budget extrêmement modeste alors qu'il y a par ailleurs un engagement financier de la Ville très important. Je crois donc qu'il ne faut pas mal interpréter la décision qui a été prise. Les explications avaient déjà été données, donc je m'étonne un petit peu qu'on y revienne de cette manière.

M. BONNET : J'aimerais qu'on n'interprète pas mal mes questions. J'ai rappelé que lors de ce débat, il avait été clairement annoncé par la Municipalité que la décision de remettre en question le financement de cette filière, appelait, en électrochoc en quelque sorte, l'Etat à se positionner sur l'agrément. Si l'Etat se positionne sur l'agrément, ma question est de savoir si à Besançon on se donne les moyens et si on a envie de garder cette formation. La Région n'est pas uniquement concernée par Besançon, qu'est-ce qu'on propose ? Parce que les réponses qu'on a obtenues sont des réponses très globales mais sur la question de fond qui concerne des individus en cours de formation et qui concerne aussi des perspectives pour des gens qui pourraient s'y inscrire, on est en droit d'avoir une réponse claire là-dessus et ma question n'a absolument rien à voir avec les questions qu'on a posées auparavant et pour lesquelles on a eu réponse.

M. PINARD : Nous avons longtemps porté à bout de bras cette structure et il était bon que les choses rentrent dans l'ordre suivant les compétences attribuées à chacun. Il ne s'agit pas simplement, si j'ose dire, de refilet le bébé mais de faire en sorte que cette structure puisse subsister dans la mesure où elle a des débouchés. Il était évident que cela ne pouvait plus se passer dans le cadre antérieur qui ne répondait pas du tout à la responsabilité de la Ville telle que la loi la fixe.

M. LE MAIRE : Je crois d'ailleurs que des conversations ont lieu entre la Région, le Rectorat, les représentants de l'Etat et la Ville pour trouver une solution à Besançon.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.